

Entreprise

INFORMATIONS

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et Clercs

NIVEAU :

Pratique courante

DATES :

27 octobre 2026

DURÉE :

0.5 jour(s) (3,5 heures)

FORMAT :

Présentiel

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances en droit des sociétés et droit fiscal sont fortement conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Université du Notariat du Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de Montpellier Univ-AT40-Fiscalité des opérations sociétaires : droits d'enregistrements, TPF (session après-midi)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Analyser le régime fiscal des différentes opérations réalisées en société au regard des DMTO et de la TPF
- Connaître les points de vigilance (apport cession de titres, distinction fusion simplifiée /TUP...)

FORMATEURS

CONTENU :

FISCALITÉ DES APPORTS

- Les apports purs et simples
- Les apports à titre onéreux
- Les apports mixtes

FISCALITÉ DES OPÉRATIONS EN COURS DE VIE SOCIALE

- Les opérations en capital
- Le retrait d'associé
- Le changement de régime fiscal ou changement d'activité
- Le changement de siège social
- La fusion, scission, TUP, apport partiel d'actif

FISCALITÉ DE LA CESSIION DE TITRES

- Les principes : parts sociales, actions
- La notion de prépondérance immobilière en matière d'enregistrement
- Particularités liées au démembrement
- La transmission du compte courant

FISCALITÉ DE LA FIN DE VIE DE LA SOCIÉTÉ

- La dissolution
- La liquidation
- Les opérations de partage